

**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2022, à 19 h par visioconférence conformément aux arrêtés ministériels du 26 avril 2020 (2020-029) et du 4 juillet 2020 (2020-049).

Sont présents : Suzanne Bédard, conseillère; Myriam Baum, conseillère; Pierre Bail, conseiller; Claire Morazain, conseillère; Marc Saumier, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Sont également présents : Tommy Vaillancourt, conseiller et Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM**

La mairesse constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

**2022-01-001**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Myriam Baum : Que l'ordre du jour de la présence séance soit le suivant en retirant les points Couvent Mont-Saint-Patrice (CMSP) Projet cage d'ascenseur (suvi) et Comité de Promotion industrielle de Richmond (Demande de contribution financière (suivi) et en ajoutant les points suivants au varia : « Entretien chemin MTQ », « Carte de crédit », « Nuit de la lecture », « Élection Québec » et « pigeonnier :

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Adoption des procès-verbaux du 29 novembre 2021, du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et du 15 décembre 2021
4. Comptes à payer (reporté en février 2022)
5. Correspondance et suivis
  - 5.1 – Fédération de l'UPA – Estrie – félicitations suite aux élections
  - 5.2 – Postes Canada – nouvel horaire
  - 5.3 – Sûreté du Québec – Partenariat SQ Centre de services MRC RichmondItem retiré  
Item retiré
6. Période de questions (10 minutes)
7. Adoption du règlement numéro 160 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2022 »
8. Budget 2022 – surplus accumulé
9. Logiciels pour la comptabilité de la Municipalité
10. Autorisation auprès des différents ministères, organismes et partenaires
11. Signataires des effets bancaires pour la Municipalité du Village de Kingsbury
12. Formation « Le comportement éthique » - Formation municipale.com

**Sécurité publique**

**Transport (voirie)**

**Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**

**Aménagement, urbanisme et développement**

13. Offre de services en urbanisme, en environnement et en inspection municipale pour l'année 2022 – Sylvain Demers
14. CPIK

**Loisirs et culture**

15. Emploi d'été Canada 2022
16. Activités

**Autres**

17. Varia
  - 17.1 – Entretien chemin MTQ

- 17.2 – Carte de crédit
- 17.3 – Nuit de la lecture
- 17.4 – Élections Québec
- 17.5 – Pigeonnier
- 18. Rapport des différents comités
  - 18,1 Régie des incendies
  - 18,2 Trans-Appel
  - 18,3 SGMR
  - 18,4 Centre d’Action bénévoles
  - 18,5 Loisirs
  - 18,6 Communications
  - 18,7 Voirie, aqueduc et égout
  - 18,8 Environnement
  - 18,9 Patrimoine
  - 18,10 CCU
- 19. Période de questions (10 minutes)
- 20. Levée de l’assemblée

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

**2022-01-002 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 29 NOVEMBRE 2021, DU 1ER DÉCEMBRE 2021 ET DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021, de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 :

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saunier d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Marc Saunier, appuyé par la conseillère Claire Morazain d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

**4. COMPTES À PAYER**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**2022-01-003 5. CORRESPONDANCE ET SUIVIS**

5.1 – Fédération de l’UPA – Estrie – Lettre de félicitation adressée aux membres du conseil suite à l’élection municipale tenue le 7 novembre 2021.

5.2 – Postes Canada – nouvel horaire

5.3 – Sûreté du Québec – Partenariat SQ Centre de services MRC Richmond

5.4 – Lettre du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – rapport financier 2021

La directrice générale va contacter la firme DHM pour connaître l’état de la situation et un suivi sera fait auprès du MAMH.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 MINUTES)**

Aucune question

**2022-01-004 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2022 »**

Attendu que le conseil a adopté le budget de la Municipalité pour l’exercice financier 2022;

Attendu qu'il y a lieu, en conséquence, d'imposer différentes taxes aux fins de payer une partie des dépenses de ce budget;  
Attendu qu'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 15 décembre 2021;  
Attendu que le projet de Règlement ainsi que le règlement a été transmis à chaque membre du conseil;  
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;  
Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;  
Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saunier que le Règlement numéro 160 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2022 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Province de Québec**  
**MRC du Val-Saint-François**  
**Municipalité du Village de Kingsbury**

## **RÈGLEMENTS NUMÉRO 160**

### **RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Suzanne Bédard, lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021;

#### **À CES CAUSES,**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saunier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement numéro 160 ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement a pour titre Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2022.

#### **ARTICLE 3**

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0.44\$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

#### **ARTICLE 4**

Une taxe de 0.08 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

#### **ARTICLE 5**

Un tarif annuel de 230 \$ soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2022 à toutes les unités de logement desservies par le service d'eau potable ainsi qu'un tarif de 460 \$ à toutes les unités de logement desservies par le service d'assainissement des eaux usées.

Les tarifs pour les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

#### **ARTICLE 6**

Un tarif annuel de 125 \$ pour le service résidentiel et de 125 \$ pour le service commercial, soient imposés et prélevés pour l'année fiscale 2022 à toutes les unités

de logement et commerciales desservies par le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

#### **ARTICLE 7**

Le loyer sur l'immeuble du Motel Industriel de 94 230 \$ avant taxes soit chargé au CPIK pour l'année 2022. L'écart entre le loyer facturé en 2021 et celui de 2022 est représenté par l'IPC de 4.7 %.

Ce loyer sera à la charge du CPIK et payable en 12 versements égaux le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois.

#### **ARTICLE 8**

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux. Le premier versement étant dû trente (30 jours) après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 3 mai, le troisième versement le 5 juillet et le quatrième le 13 septembre 2022. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxe excédant 300 \$ pour chaque unité d'évaluation.

#### **ARTICLE 9**

Les prescriptions des articles 5 et 6 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du versement s'il y a lieu, sera de trente jours qui suit la date de facturation.

#### **ARTICLE 10**

Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte intérêt à raison de 18 % par année plus une pénalité de 5 %.

#### **ARTICLE 11**

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2022.

#### **ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion :	15 décembre 2021
Présentation du projet de règlement :	15 décembre 2021
Adoption du règlement :	11 janvier 2022
Entrée en vigueur :	12 janvier 2022

\_\_\_\_\_  
Martha Hervieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Rousseau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **2022-01-005 8. BUDGET 2022 – SURPLUS ACCUMULÉ**

Attendu les prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2022;  
Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par Myriam Baum d'autoriser le transfert du surplus accumulé non affecté au budget 2021, soit une somme de 10 191,96 \$ pour balancer le budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **2022-01-006 09. LOGICIELS POUR LA COMPTABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Myriam Baum que la Municipalité du Village de Kingsbury procède à l'acquisition d'une licence Acomba en achetant une licence au tarif mensuel d'environ 175 \$ taxes en sus de Acceo et que la directrice générale soit autorisée à avoir recours à une personne ressource pour du soutien quant à l'utilisation du logiciel ou des opérations comptables, soit Yves Barthe ou Murielle St-Laurent, selon le soutien requis. Que la directrice générale soit autorisée à s'inscrire à une formation offerte par le Service aux entreprises Estrie et que les frais d'inscription lui soient remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-01-007 10. AUTORISATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES, ORGANISMES ET PARTENAIRES**

Attendu le départ de M. Yves Barthe en tant que directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Kingsbury;

Attendu que Madame Nathalie Rousseau a été embauchée comme directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 4 janvier 2022;

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour les coordonnées auprès des différents ministères, organismes et partenaires;

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain d'autoriser Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière à être autorisée auprès des différents ministères, institutions financières, organismes et autres à détenir un code d'accès pour effectuer les transactions en remplacement de Yves Barthe ainsi qu'être signataire et la personne contact aux comptes de ceux-ci. Entre autres mais non limitativement pour Revenu Canada, Revenu Québec, CLIQsécur, MAMH, TPS/TVQ, .CNESST, SAAQ, Accès D Affaires ainsi que tout autre organisme gouvernemental non énuméré ci-dessus nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-01-008 11. SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

Attendu le départ de M. Yves Barthe en tant que directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Kingsbury;

Attendu l'arrivée en poste de Madame Nathalie Rousseau en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Kingsbury effective ;

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier :

- que le nom de Monsieur Yves Barthe soit retiré de la liste des signataires autorisés pour les effets bancaires et qu'il soit remplacé par Madame Nathalie Rousseau, nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;
- que le nom de Monsieur Michel Thibault soit retiré de la liste des signataires autorisés pour les effets bancaires et qu'il soit remplacé par Madame Suzanne Bédard;
- que le nom de Madame Martha Hervieux soit conservé en tant que signataire autorisée pour les effets bancaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-009 12. FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » - FORMATION MUNICIPALE.COM**

Attendu que la formation en éthique a été rendue obligatoire après chaque élection générale par le projet de Loi 49;

Attendu que la formation est dispensée en salle ou en ligne;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par le conseiller Marc Saumier que la direction générale soit autorisée à inscrire les 7 élus à la formation « Le comportement éthique » selon les disponibilités de chacun des élus auprès de Formation municipale.com au tarif unitaire de 149 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-010 13. OFFRE DE SERVICES EN URBANISME, EN ENVIRONNEMENT ET EN INSPECTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2022**

Attendu que la municipalité du Village de Kingsbury doit desservir les citoyens pour les services en urbanisme, en environnement et en inspection municipale;

Attendu que M. Sylvain Demers, urbaniste conseil, a transmis une offre de service pour l'année 2022;

Attendu que la municipalité est satisfaite des services reçus par M. Demers dans les années passées;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Claire Morazain d'accepter l'offre de services en urbanisme, en environnement et en inspection municipale pour l'année 2022 de M. Sylvain Demers et que l'offre et la résolution constituent le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **14. CPIK**

Rien à discuter sur ce sujet.

**2022-01-011**

#### **15. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022**

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard :

- que la Municipalité du Village de Kingsbury accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2022 » pour l'engagement d'un journalier pour la municipalité.
- que Martha Hervieux, mairesse et/ou Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés au nom de la Municipalité du Village de Kingsbury à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;
- que la Municipalité du Village de Kingsbury s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité que le projet soumis serait subventionné;
- que les entrevues avec les candidats au poste soient réalisées par la direction générale Nathalie Rousseau ainsi que le supérieur immédiat Michel Mailhot pour sélectionner le candidat qui correspondra le mieux aux exigences du poste à combler.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **16. ACTIVITÉS**

Madame la mairesse mentionne qu'elle a reçu un courriel de Hélène Mager en lien avec la subvention de Patrimoine Canada concernant les festivités du 125<sup>e</sup> à l'effet que les dépenses doivent être engagées avant la fin mars 2022. Les festivités prévues en 2021 ont été reportées vu la pandémie. Les membres du conseil mandatent la directrice générale à effectuer le suivi de ce dossier auprès d'Hélène Mager ainsi qu'auprès du ministère et du député Alain Rayes.

#### **17. VARIA**

##### **17.1 – Entretien chemin MTQ**

Les membres du conseil mentionnent l'état déplorable de la rue Principale sur le tronçon entre le chemin Frank et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton. L'épandage d'abrasif est insuffisant et diffère considérablement à la délimitation des 2 municipalités. De plus, le chasse-neige a projeté des roches sur une voiture et dans l'entrée à au moins 16 pieds de la rue, ce qui est probablement une résultante de la vitesse lors du passage du déneigeur. La directrice générale va communiquer avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton afin de leur demander de porter une attention particulière pour le déneigement de ce circuit routier tout en les félicitant pour l'amélioration des opérations dans le village suite aux commentaires précédemment transmis.

**2022-01-012**

##### **17.2 – Carte de crédit**

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard d'autoriser l'émission d'une carte de crédit pour la Municipalité de Kingsbury à l'attention de Nathalie Rousseau et d'annuler la carte de crédit au nom de Yves Barthe. Que le gestionnaire du dossier Visa Desjardins est en l'occurrence la personne qui occupe le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, poste occupé actuellement par Nathalie Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

##### **17.3 – Nuit de la lecture**

La mairesse informe les membres du conseil que l'activité de la nuit de la lecture prévue les 22 et 23 janvier 2022 par Julianne Léveillé Trudel est reportée à une date ultérieure vu les consignes sanitaires. La réservation de la salle communautaire est donc annulée pour ces dates. L'information sera diffusée sur la page Facebook Entraide Kingsbury, sur le babillard, dans le Saviez-vous que et sur le site web.

##### **17.4 – Élections Québec**

La directrice générale informe les élus qu'Élections Québec a communiqué avec elle pour l'informer que des documents n'ont pas été complétés et transmis suite aux élections de novembre 2021, la direction doit également valider certains points

et revenir à Élections Québec.

#### 17.5 – Pigeonnier

La directrice générale souhaiterait mettre en place un système de pigeonier pour que les élus puissent récupérer leurs documents en tout temps, pour l'instant, cette initiative est repoussée vu l'accessibilité publique aux locaux.

### **18. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

Ce point est remis, les élus sont invités à avoir une réflexion sur l'intérêt à participer aux comités et une rencontre en présentiel sera planifiée lorsque les normes sanitaires le permettront afin d'établir les membres de chacun des comités et établir la mission de la Municipalité.

18.1 Régie des incendies

18.2 Trans-Appel

18.3 SGMR

18.4 Centre d'Action bénévoles

18.5 Loisirs

18.6 Communications

18.7 Voirie, aqueduc et égout

18.8 Environnement

18.9 Patrimoine

18.10 CCU

### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 MINUTES)**

Aucune question. La mairesse informe que le calendrier des collectes a été mis à jour et sera transmis avec le SVQ de janvier. La conseillère Suzanne Bédard aimerait savoir si les sujets doivent être apportés à la séance avant de les mettre à l'ordre du jour ou directement remis à la direction. Les 2 moyens peuvent se faire, par contre, si certaines recherches doivent être effectuées avant de traiter l'item, c'est préférable d'en aviser la direction avant pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour et que les vérifications préalables puissent avoir été réalisées.

### **2022-01-013 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Myriam Bail, appuyé par le conseiller Pierre Bail que la présente séance soit levée à 21 h 09.

La prochaine séance se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2022 à 19 h (à déterminer si ce sera en présentiel ou visioconférence selon les règles sanitaires en vigueur)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Martha Hervieux  
Mairesse

---

Nathalie Rousseau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière